

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2017

### OBJET : CONVENTION INTERVENANTS EXTÉRIEURS

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme FAURE

### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme PICAT	procuration à	Mme BAULON
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE

### ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30

29 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)



## 2017-05-065-DEEJ - CONVENTION INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal,

Dans le cadre de sa politique éducative, la commune s'est engagée depuis longtemps aux côtés des enseignants des écoles Tarnosiennes en mettant des intervenants de diverses disciplines à la disposition des élèves et en appui à leur travail durant le temps scolaire (musique, natation, sport, prévention routière)

Des conventions cadre précisant les modalités d'organisation des activités pour les intervenants extérieurs au sein des établissements scolaires sont signées chaque année entre la commune et l'Inspection d'Académie des Landes. Ces conventions précisent les personnes habilitées à exercer des interventions (natation, sport,..) au sein des écoles maternelles et élémentaires.

Pour l'année 2017-2018, il convient de renouveler les deux conventions concernant les activités physiques et sportives, l'un concernant l'initiation à la pratique sportive de la gymnastique, l'autre concernant la natation.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le projet de convention

### DÉLIBÈRE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions cadre à signer avec l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale des Landes pour l'année scolaire 2017/2018, qui précisent les modalités d'interventions des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 19 mai 2017  
Le Maire

